

● ● ● ● L'Agence nationale du DPC publie son premier rapport d'activité

Créée en juillet 2016, l'Agence nationale du DPC publie son premier rapport d'activité, l'occasion de revenir sur les temps forts et les actions réalisées depuis son installation ainsi que de présenter les nouvelles perspectives de l'Agence et du dispositif de DPC.

La mise sous assurance qualité du DPC

Un engagement fort annoncé dès la création de l'Agence en juillet 2016 : renforcer la politique de contrôle et d'évaluation afin d'assurer une offre de DPC de qualité. 2017 a permis d'installer les jalons du contrôle a priori et de démarrer les évaluations scientifiques et pédagogiques des actions sur la base de critères communs à l'ensemble des Commissions Scientifiques Indépendantes (CSI). Un objectif : garantir aux professionnels de santé des actions de DPC conformes non seulement aux critères réglementaires mais surtout aux critères scientifiques et pédagogiques qu'ils sont en droit d'attendre.

*« Petit à petit la qualité se structure. Il faut aussi, en dehors des contrôles et évaluations réalisés, aider les organismes à mieux comprendre nos attendus et à être pleinement acteurs de la qualité. »
Christiane Chevillard, Directrice du développement et de la qualité du DPC*

2 572 demandes d'enregistrement en qualité d'ODPC dont **506** rejetées
19 045 actions déposées dont **3 200** non publiées
1 772 actions évaluées par les CSI dont **56%** ont reçu un avis favorable

Le modèle économique du DPC

Au cours de l'année 2017, les équipes de l'Agence et les instances gestionnaires ont été très attentives à la modélisation des forfaits et au pilotage infra-annuel des enveloppes. Les décisions, portant notamment sur l'optimisation des modalités de fixation des forfaits de prise en charge et la fongibilité des enveloppes métiers en fin d'exercice permettant de réguler les montants par catégorie professionnelle en fonction des niveaux d'engagement, ont permis, pour la première fois, d'assurer le financement des inscriptions tout au long de l'année. C'est aussi la dynamique de DPC qu'elles ont permis de soutenir.

*« Il nous faudra veiller, avec les Sections Professionnelles, à ce que ceux, qui n'ont pas eu accès au DPC en 2017, puissent s'inscrire en 2018 ou 2019. »
Béatrice Rolland, Directrice de la stratégie financière et des opérations*

140 093 professionnels de santé inscrits à au moins une action de DPC, soit **32,8%** de la population éligible au financement de l'Agence
160,56 millions d'euros engagés pour les opérations du DPC dédiées aux professions éligibles au financement par l'Agence
10 millions d'euros attribués aux OPCA ayant conventionné avec l'Agence

Les axes de développement du DPC

Outre les activités d'évaluation et de gestion, les équipes de l'Agence en lien avec le Haut Conseil du DPC (HCDPC), instance d'orientation scientifique et pédagogique, ont défini les grands chantiers de développement à déployer pour faire du DPC un levier de transformation des pratiques en appui de la Stratégie Nationale de Santé et des enjeux et évolutions de chaque profession : inter-professionnalité, innovations, place de l'expérience patient, accompagnement des transitions de carrière.

« *Le dispositif de DPC doit soutenir pour le prochain triennal les enjeux de la Stratégie Nationale de Santé (prévention, promotion de la santé, pertinence, etc.) et les grands enjeux d'évolution des professions... »*
Michèle Lenoir-Salfati, Directrice Générale de l'Agence nationale du DPC

- 108** membres siégeant au Haut Conseil du DPC
- 18** réunions (plénières, Bureau, groupes de travail)
- 4** réunions de travail inter-instances entre présidents du Haut Conseil et CSI

Le DPC français, miroir des expériences internationales

Comment les professionnels de santé étrangers maintiennent et améliorent leurs compétences ? Quels systèmes sont mis en place dans les autres pays ? Des questions qui sont approfondies par la mission études et veille de l'Agence nationale du DPC. Cette démarche de benchmarking et d'échanges permet d'alimenter les réflexions autour des évolutions du dispositif français.

« *Les stratégies pour former les professionnels de santé dans des systèmes émergents sont nouvelles et intéressantes pour nous. »*
Anne Depaigne-Loth, chargée de mission études et veille

- 3** participations à des congrès étrangers
- 20** journaux scientifiques principaux composant la veille internationale

Contacts et demandes d'information

L'Agence vous donne rendez-vous

- sur son **site internet** www.agencedpc.fr, en lien avec le site dédié aux professionnels de santé www.mondpc.fr et les accès sécurisés déjà existants pour les organismes de DPC et les membres de ses instances.
- à l'adresse communication@agencedpc.fr pour toute demande d'information.

Retrouvez toutes les actualités de l'Agence nationale du DPC sur notre compte Twitter officiel :

 [@AgenceDPC](https://twitter.com/AgenceDPC)

Michèle LENOIR-SALFATI

Directrice générale de l'Agence nationale du DPC



Initialement professeur de philosophie, Michèle Lenoir-Salfati entre dans le monde de la santé en 1993 en tant que responsable formation et auditeur qualité à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris. Elle intègre en 1999 l'ANAES, puis la Haute Autorité de Santé successivement en qualité de responsable de la mission formation puis de chef du service certification des établissements de santé. En 2010, elle rejoint la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) d'abord adjointe de Raymond Le Moign puis sous directrice des ressources humaines du système de santé. Elle conduit en 2014 la concertation relative à la réforme du DPC à la demande de la Ministre de la santé, Marisol Touraine. En mars 2016, la Ministre la nomme préfiguratrice de la nouvelle Agence nationale du DPC puis Directrice générale en juillet 2016.

Christiane CHEVILLARD

Directrice du développement et de la qualité du DPC



Directrice du développement et de la qualité du DPC depuis le 1er décembre 2016, Christiane Chevillard conduit la mise en place de la politique qualité de l'Agence et veille au processus de contrôle depuis l'enregistrement des organismes jusqu'à la bonne réalisation des actions de DPC. Elle coordonne avec ses équipes les axes de développements en lien avec le Haut Conseil du DPC et la direction générale. Professionnel de santé, elle a été successivement infirmière, cadre, cadre supérieur de santé, puis faisant fonction de Directeur de soins en établissement de santé. Elle a travaillé à l'ANAES en 2000 en tant que chargée de mission accréditation puis adjointe au responsable du service de certification de la Haute Autorité de santé. A partir de 2004, elle a été déléguée régionale adjointe à l'ANFH Ile de France (8ans) puis chargée de mission DPC (4ans) au siège de l'Association Nationale pour la Formation Hospitalière (ANFH) avant de rejoindre l'Agence nationale du DPC.

Béatrice ROLLAND

Directrice de la stratégie financière et des opérations



Béatrice Rolland a travaillé pendant 10 années au Ministère en charge de la Santé, d'abord à la Direction de la Sécurité Sociale puis à la Direction Générale de la Cohésion Sociale. Elle a notamment accompagné la mise en place des dispositions réglementaires et assuré le suivi budgétaire d'opérateurs de l'Etat, puis piloté la politique publique en faveur des personnes âgées. Elle a pris la tête de la stratégie financière et des opérations à l'Agence en mars 2017. L'une de ses premières missions fût d'accompagner la refonte du modèle économique du DPC en collaboration avec les instances gestionnaires de l'Agence. Afin de compléter le travail initié, elle mènera prochainement une étude de coût des actions de DPC et poursuivra ainsi l'optimisation de la gestion des opérations de DPC.

Anne DEPAIGNE-LOTH

Chargée de la mission études et veille



La mission études et veille a été développée par Anne Depaigne-Loth depuis janvier 2017, et ce, afin d'orienter au mieux les axes d'amélioration du dispositif du Développement Professionnel Continu. L'ouverture vers l'international permettra un benchmarking pertinent au service du dispositif. Anne Depaigne-Loth a rejoint l'Agence après 13 années passées à la Haute Autorité de Santé où elle a notamment coordonné un programme sur la psychiatrie et la santé mentale et conduit des travaux sur l'impact de la certification des établissements de santé. Elle sera amenée à conduire les travaux relatifs à la mesure de l'impact du dispositif.

CHIFFRES CLES 2017*

RH

63 agents



Âge moyen : **37 ans**

15 arrivées et **11** départs

73% de femmes
27% d'hommes



DPC

298 128
comptes créés sur
www.mondpc.fr

184 248
inscriptions à une action de DPC

140 093
professionnels de santé inscrits

15 282
actions de DPC



2 012 organismes
de DPC
habilités à proposer des actions de DPC

Qualité

2 572 demandes d'enregistrement
dont **506** rejetées et **54** en cours

19 045 actions proposées
par les ODPC
dont **3 200** actions
non publiées

1 772 évaluations
par les CSI
dont **56%**
avis favorables

Budget

173,2M€
budget alloué

1,32 inscription en moyenne
(par professionnel de santé
éligible au financement par l'Agence)

160M€
budget engagé

868€ coût moyen
de prise en charge
par inscription